



LE 7 JUILLET 2010, PASSEZ A L'OFFENSIVE, VOTEZ CGT/MAE !

POUR LA DEFENSE DES MISSIONS DU MAEE POUR L'ARRÊT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

La CGT combat le démantèlement du MAEE et l'abandon de nos missions. Elle est opposée à la privatisation du réseau culturel et de coopération qui se traduira par de nombreux licenciements. L'externalisation de missions conduit inéluctablement à la détérioration de l'accueil et du service rendu aux usagers. La restructuration du réseau consulaire aura pour conséquence une réduction drastique de nos postes de travail pour les agents expatriés et pour les agents recrutés locaux. Entre 2006 et 2010, le MAEE a perdu 2600 agents électeurs au CTPM. C'est le résultat des réformes successives, des plans d'économies imposés par Bercy, contrat de modernisation 2006-2008, RGPP 2009-2011. Il faut combattre cette spirale infernale de réductions d'effectifs et organiser la résistance à la RGPP version 2, en appelant les personnels à la mobilisation.

POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les réductions d'effectifs entraînent une dégradation constante de nos conditions de travail. La CGT se bat pour que les règles de prévention des risques pour la santé des agents soient respectées au MAEE. Elle a obtenu que l'administration mette enfin en place un document unique pour tous les sites du MAEE comme la réglementation l'impose à tout employeur.

POUR DE MEILLEURES CONDITIONS D'AFFECTATION

Des règles claires et transparentes doivent être édictées pour les mouvements en administration centrale et à l'étranger. Les agents du MAEE sont trop souvent considérés comme des pions que l'on déplace sur l'échiquier des postes de travail disponibles, sans réelle « transparence » et dans la plus grande subjectivité. Les mouvements de transparence sont édifiants : réponses tardives, pas de réponse du tout, pouvoir arbitraire des chefs de poste qui refusent des candidatures, sans connaître la valeur professionnelle des agents concernés, rôle des CAP réduit à une simple information.

La CGT condamne fermement ces pratiques et va continuer à se battre. Elle demande que toute nouvelle affectation soit connue des agents dès la fin du premier trimestre de l'année de mutation.

POUR LA DEFENSE DU STATUT ET DES ACQUIS SOCIAUX

Les atteintes au statut général des fonctionnaires se multiplient à travers notamment la loi mobilité du 3 août 2009 et la mise en place de la PFR (prime de fonction et de résultat).

La CGT se bat quotidiennement sans ostracisme pour défendre les agents qui subissent déjà des suppressions de postes.

La prochaine réforme des retraites risque de se traduire par un « cotiser plus pour toucher moins » et fait planer de sérieuses menaces sur les bonifications pour services hors d'Europe.

Vous pouvez compter sur la combativité de la CGT sur ces enjeux.

AUX CÔTES DES FONCTIONNAIRES

La CGT, première organisation dans l'ensemble de la fonction publique, se bat contre l'absence de revalorisation décente du point d'indice (base de calcul du traitement) qui empêche de faire face à l'augmentation continue du coût de la vie.

Concernant les indemnités de résidence, la CGT refuse de lier la fonction au montant de l'IR, refuse l'abattement de 10% des IR des postes doubles et l'introduction d'une part au mérite et à la performance dans le montant de l'IR. Elle est pour la simplification de la grille des IR.

AUX CÔTES DES CONTRACTUELS

La CGT a obtenu la création d'un groupe de travail à la fonction publique et participera aux négociations sur la situation des contractuels et des vacataires. Les revendications CGT :

- titularisation sur emplois créés des agents travaillant sur des besoins permanents,
- reprise intégrale de l'ancienneté, création de nouveaux corps là où les besoins existent,
- abrogation de l'article 4 de la loi 84-16, identification des abus liés à l'utilisation de l'article 6,
- exigence de définir les missions des non-titulaires sans possibilité d'y déroger,
- obligation pour l'employeur public de motiver le non-renouvellement des contrats en CDD et possibilité de pouvoir contester ces motifs devant la CCP,
- versement d'une prime de précarité de 10% à la fin d'un contrat non renouvelé de CDD,
- reprise de l'ancienneté à chaque contrat signé par un ministère ou un EPA,
- mêmes droits que les titulaires en matière de congés maladie, maternité et accident du travail.

AUX CÔTES DES RECRUTES LOCAUX

Dans trop de pays, la protection sociale n'est pas effective notamment en matière de retraite.

Les garanties en matière de revalorisation régulière et automatique des salaires demeurent insuffisantes, les grilles de salaires doivent être maintenues et appliquées.

Les diverses restructurations vont entraîner un plan de licenciement que l'ersatz de dialogue social dans le cadre des CCL ne servira qu'à accompagner.

Les droits syndicaux doivent être garantis par un texte réglementaire à l'instar de la circulaire du 14 février 1985 relative à l'exercice du droit syndical à l'étranger pour les agents de l'Etat.

La CGT se bat pour la défense des droits des recrutés locaux, à titre individuel et collectif avec acharnement. Elle a réussi à faire reconnaître ces droits en justice devant le tribunal des prud'hommes de Paris qui s'est déclaré compétent et a rendu un jugement en faveur d'un agent.

FACE A LA MULTIPLICATION DES ATTAQUES, SEULE LA MOBILISATION SOLIDAIRE ET MASSIVE DES PERSONNELS PERMETTRA UNE RIPOSTE EFFICACE ET LA CONQUÊTE DE DROITS NOUVEAUX AU MAEE.

**le mercredi 7 juillet 2010,
faites entendre votre voix,
quel que soit votre statut, votez CGT !**

**SI VOUS VOTEZ PAR CORRESPONDANCE, VOTEZ DES LA RECEPTION DU MATERIEL DE VOTE. N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER VOTRE ENVELOPPE BLANCHE.
VEUILLEZ NE PAS UTILISER CE DOCUMENT COMME BULLETIN DE VOTE.**